

Déroulement des visites des familles et proches en unités de soins de longue durée (USLD) pendant la période de l'épidémie de COVID-19

Version 27 avril 2020

Madame, Monsieur,

Dans la période actuelle d'épidémie de COVID-19 et par la force des choses, les possibilités de visites des résidents au sein des unités de soins de longue durée (USLD) sont soumises à des restrictions strictes prévues par un protocole ministériel du 20 avril 2020.

Les visites ne peuvent avoir lieu que si votre état de santé et celui de votre proche le permettent. Des organisations spécifiques sont mises en place, comprenant des règles et des précautions qui doivent être rigoureusement respectées. Elles sont très contraignantes, mais elles poursuivent un seul objectif : protéger votre proche, les personnels et vous-même.

La Direction de l'hôpital

PRINCIPE

Conformément au protocole ministériel du 20 avril 2020, l'autorisation de visite en USLD revient au directeur de l'hôpital.

Le directeur prendra en compte :

- L'état de santé du résident et celui des proches qui souhaitent lui rendre visite ;
- La proportion de résidents atteints du COVID-19 possiblement présents au sein de l'unité ou de l'hôpital et donc le risque de contamination entre résidents et visiteurs ;
- Les spécificités liées à la configuration architecturale des bâtiments et des locaux et à leur aménagement : elles doivent appeler à la recherche de solutions alternatives ;
- Les possibilités de mobilisation des équipes pour l'organisation des visites dans de bonnes conditions, en prenant le temps nécessaire pour le rappel des gestes barrières et des recommandations d'hygiène ;
- Bien entendu, les souhaits du résident.

OBJECTIFS

- L'objectif principal de la visite est de rompre l'isolement social et familial ainsi que le confinement strict des résidents en USLD.
- L'organisation d'une visite vient en complément de toutes les possibilités permettant de maintenir les contacts : par téléphone, visio-communication, etc.
- L'organisation des visites est importante dans certaines situations particulières, telles qu'une fin de vie ou une décompensation psychologique majeure.

ORGANISATION AVANT LA VISITE

- **Les besoins et attentes du résident sont recueillis par l'équipe soignante**
- **Le médecin chef de service donne son accord à la visite**
- **Un rendez-vous est alors organisé avec le visiteur** par téléphone. Il est alors précisé si le visiteur viendra seul ou accompagné d'une autre personne. Une seule visite est organisée par secteur de visite, ceci afin d'éviter que les visiteurs ne se croisent dans l'enceinte hospitalière.
- **Le visiteur est contacté la veille de la visite** pour vérifier que les conditions de visite sont bien remplies, pour lui expliquer le déroulement et les contraintes de la visite et lui préciser quels sont les objets qu'il sera autorisé à apporter.
- **Des éléments visuels de repère** des lieux d'habillage et de visite sont prévus afin que le visiteur puisse facilement se repérer dans l'hôpital.

ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE LA VEILLE DE LA VISITE

- La veille de la visite, un entretien téléphonique est organisé.
Il porte sur l'organisation de la visite :
 - Confirmation de la date et des créneaux horaires ;
 - Lieu : chambre, salle dédiée ou en extérieur ;
 - Durée : 20 minutes maximum ;
 - Nombre de visiteurs : deux personnes au maximum auprès du résident ;
 - Rappel des précautions indispensables qui seules permettent d'organiser la visite : hygiène des mains, port des équipement fournis dont un masque chirurgical, respect des gestes barrières, absence de contact physique avec le résident.
- Afin que la visite puisse avoir lieu, le visiteur ne doit pas :
 - présenter des signes d'infection respiratoire ou d'autres symptômes pouvant évoquer le COVID-19 et qui seront évalués par le médecin. Ces symptômes sont nombreux. Citons, mais la liste est évolutive et non exhaustive : température $\geq 38^{\circ}\text{C}$, frissons, toux persistante, difficultés respiratoires, maux de gorge, rhume, perte de l'odorat, perte du goût, syndrome grippal, conjonctivite, diarrhée, lésions des doigts ou orteils à type d'engelures ;
 - avoir été en contact depuis moins de 14 jours avec une personne présentant ces signes ou un patient identifié comme étant atteint du COVID-19.

A ne pas oublier : Il est demandé aux visiteurs de prévenir de la survenue éventuelle de symptômes chez le visiteur dans les 48h. qui suivent la visite.

- Le visiteur doit en outre respecter les mesures ci-dessous :
 - Signature de la charte d'engagement ;
 - Limiter les objets apportés : sont autorisés les livres, les photos, les produits d'hygiène, du linge propre dans un sac fermé par exemple. Les objets apportés doivent pouvoir être nettoyés (pas de denrées alimentaires fraîches ou en vrac, ni de journaux, de fleurs ou de plantes, notamment). Ils seront déposés à l'accueil de l'hôpital et désinfectés avant d'être remis au résident par le personnel.

DEROULÉ DE LA VISITE

Si l'organisation hospitalière le permet, les visites en extérieur sont privilégiées.

Les visiteurs

- Ils doivent être majeurs (âgés de 18 ans et plus)
- Lorsque deux personnes participent à la visite, elles sont admises dans le même temps dans la chambre ou sur le lieu de la visite ;
- La durée de la visite ne peut excéder 20 minutes ;
- Les visiteurs doivent se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique avant et après la visite. Ils doivent également se frictionner les avant-bras si ceux-ci ne sont pas couverts ;
- Visite dans la chambre du résident : le port d'un masque chirurgical et d'une visière (ou de lunettes de protection) est obligatoire pendant toute la durée de la visite. Les visiteurs ne doivent pas toucher ni retirer ces équipements ;
- Visite à l'extérieur : le port d'un masque est obligatoire pendant toute la durée de la visite ;
- Respect des distances : un mètre *a minima* entre visiteurs, ainsi qu'avec le personnel soignant ; deux mètres *a minima* avec le résident. Aucun contact physique ne peut être autorisé.

L'encadrant

- Il se désinfectera les mains avec une solution hydro-alcoolique avant et après chaque visite ;
- Il portera un masque chirurgical et une visière (ou des lunettes de protection) avant et pendant la durée de la visite. En cas de contact direct avec le résident, il portera un tablier ou une surblouse. L'encadrant ne touchera ni ne retirera ces équipements ;
- L'encadrant ira chercher le résident dans sa chambre avant l'arrivée du visiteur, afin de la conduire au lieu convivial de visite (cas où la visite a lieu en dehors de la chambre) ;
- Il encadrera l'habillage et le déshabillage du visiteur en respectant les normes d'usage ;
- Il accompagnera le visiteur auprès du résident, avec leur accord. Il s'assurera que la distanciation est respectée tout en permettant l'intimité nécessaire à la visite.

Le résident

- Le résident se désinfectera les mains avec une solution hydro-alcoolique avant de sortir de sa chambre.
- Il portera un masque chirurgical, sauf impossibilité ;
- Chaque fois que possible, un accompagnement sera assuré par un psychologue pour faire le point après la visite.

Environnement

- Un bio-nettoyage de l'environnement est assuré par le personnel de l'hôpital avant et après la visite.

RÉFÉRENCES

- Recommandations destinées à permettre à nouveau les visites dans les EHPAD. Rapport J. Guedj, 18/04/2020
- Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les EDDMD et USLD. Ministère des Solidarités et de la Santé. 20/04/2020